



FINANCES

PROCÈS-VERBAL N°04

INFORMATION DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL :

INFORMATION DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES PV REGLEMENTS DU 24 NOVEMBRE 2025 - TRESORERIE

Lors de sa réunion du 24 novembre 2025, les clubs suivants se sont vu infliger une pénalité d'un retrait supplémentaire de trois points avec sursis au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé, en application de l'article 47.3 des RG de la LAuRAFoot, pour non-paiement du relevé n°01.

580660 A.S. ROMANAISE

552388 FOOTBALL CLUB D AUBENAS

560358 BEACH TEAM CEVENNES MERIDIONALES

581941 AC. DE FOOT YACOUB

560985 ATHLETIC CLUB DE L'ALLET

564744 ASS. SPORTIVE DE CRUAS

561243 FOOTBALL CLUB UPPER